



SNUipp-FSU

Déclaration préliminaire
CAPD du mercredi 16 mars 2011

Un an après....

Répondre aux revendications des personnes

Toujours une urgence !



SNUipp-FSU

Cette CAPD se tient alors que tous les indicateurs sont dans le rouge. Le mal-être de la profession est profond :

L'ensemble des collègues du département a fait des efforts considérables pour assurer au quotidien pendant plus de 4 mois « la garderie » des élèves de leur école quand les classes voisines étaient laissées sans enseignant : ce travail empêché et le renoncement forcé à notre cœur de métier qu'est « enseigner » ont été imposés au mépris des droits des personnels et de leur professionnalité et a créé dans les écoles un malaise profond. ***Quelles réponses sont apportées ?*** 14,3 moyens supprimés dont 13,5 postes d'enseignants pour 46 élèves supposés manquants et un article dans la presse vécu comme une provocation par la profession, qui, si elle n'attend plus de reconnaissance aspire tout de même au respect du travail fourni (nous vous avons d'ailleurs demandé en question diverse de vous en expliquer).

Ceci était dû à un pic épidémique ? Nous allons finir le 5^{ème} mois de cette dure épidémie et les collègues, notamment les remplaçants, constatent encore tous les jours les symptômes d'un mal plus profond : deux remplacements dans la journée avec des déplacements de plus de 60km sur la pause méridienne, décharge de direction annulée, ...

Dernière information en date, ***les résultats des permutations*** : pour la deuxième année consécutive, la Creuse est le dernier département français pour son taux de satisfaction aux permutations. Triste record alors même que vous aviez pris des engagements... Triste record qui anéantit tout espoir de nos collègues de pouvoir vivre une vie de famille ordinaire malgré 10 ans passés dans notre département pendant que dans le reste de la France, 52% des collègues obtiennent satisfaction à leur demande de rapprochement de conjoint...

Quant au travail paritaire, force est de constater que nous multiplions les groupes de travail mais avec des avancées (quand elles sont tenues...) bien maigres au regard des injustices qui sont dénoncées quand d'autres dossiers sont traités dans la plus grande opacité (Unités d'enseignement, carte scolaire...).

Tout ceci dans un contexte de gel du point d'indice, de hausses des cotisations retraites (qui conduisent mécaniquement à **une baisse des salaires nets**) et de hausses vertigineuses des carburants qui plombent très fortement le pouvoir d'achat de nos collègues. Les retards de paiement des frais de déplacement et le refus de respecter la réglementation en vigueur dans ce domaine ne font qu'accentuer les difficultés.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il y a un an, vous arriviez dans le département. Pour la seconde fois, nous vous demandons solennellement de passer des déclarations d'intention aux actes et décisions. Nos collègues et nous-mêmes avons de fortes attentes. Gageons que cette CAPD donnera enfin l'amorce de réponses concrètes.

Guéret, le 16 mars 2011

Compte rendu de la CAPD du 16 mars 2011 (1)

Préparation du mouvement intra-départemental 2011

Les modifications par rapport à l'année passée sont les suivantes :

1. Les notes affectées d'un correctif seront plafonnées à 20 (au lieu de 19,5 précédemment).
2. Ce correctif redevient : note de +3 ans = + 0,5 ; note de + 4 ans = + 1 ; note de + 5 ans = + 1,5 ; note de + 6 ans = + 2.
3. En cas de fermeture de classe, s'il y a plusieurs maîtres se déclarant volontaires ou ayant été nommés la même année, ils seront départagés par l'AGS puis en cas d'égalité d'AGS au barème (au lieu de l'inverse précédemment)
4. En cas de mesure de carte scolaire, l'enseignant devra préciser par écrit s'il choisit la priorité par nature de poste ou la priorité géographique (tous les postes du plus proche au plus éloigné dans le secteur de collège ou les secteurs de collèges limitrophes). Avant la clôture des saisies du mouvement, les services du personnel indiqueront à ceux qui leur auront envoyé leur fiche de vœux, les vœux sur lesquels ils auront 500 points et ceux où ils n'auront que 5 points).
5. Titulaires sur secteur (TS) : chaque TS aura son école de rattachement et il y enseignera au moins sur un 1/4 temps. Le SNUipp demande la suppression du etc.... L'IA accepte la suppression. Donc désormais le Service des TS pourra comprendre uniquement des décharges de direction, des décharges syndicales, des compléments de temps partiel, des décharges de direction ponctuelles des directeurs 1 à 3 classes.
6. Un enseignant titulaire d'un poste à titre définitif peut demander à être détitulariser de son poste sur demande écrite : cette modalité sera écrite dans le règlement
7. Ajout de vœu géographique : seuls les enseignants nommés à titre provisoire doivent impérativement saisir au moins un vœu « géographique » lors du 1er mouvement.

Le SNUipp23 était à l'initiative des points 1, 3, 4, 5 et 6 mais souhaitait faire évoluer plusieurs autres points :

- possibilité de dépasser les 30 vœux. Le SNUipp23 dénonce ce principe national alors que tous les postes sont désormais vacants ou susceptibles d'être vacants.
- Pas de vœux géographiques obligatoires, d'autant plus que l'an dernier, il a été impossible de contrôler les affectations.
- Retrait de la note du barème mouvement ne serait-ce que parce que les retards pris dans les inspections entraînent des inégalités et que les changements de grille de notation ont entraîné de nombreuses injustices qui sont loin d'être réglées.

L'IA répond qu'il n'y est pas favorable pour cette année car les modalités d'évaluation des enseignants seront revues nationalement et il souhaite que le mérite des collègues soit reconnu.

Le SE-UNSA pense que seulement « **2 collègues dans le département** » souhaitent la suppression de la note. Fabrice Couégnas précise, en les montrant, qu'il possède 110 demandes écrites de suppression de la note signées par les collègues du département !

- Temps partiel : le SNUipp est opposé à toutes restrictions (quotité ou organisation : en particulier, sur le 80% sur autorisation et pour les collègues remplaçants).
- Postes à profil : Le SNUipp demande de leur appliquer le barème général (donc sans les points d'entretien) puisqu'il y a déjà le filtre suffisant de la qualification (CAPA-SH, CAFI-PEMF...).
- suppression pour les écoles primaires de la formulation ECMA (enseignant en classe maternelle) et ECEL (enseignant en classe élémentaire) pour les fusionner en ECPR (enseignant en classe primaire). En effet, les formulations actuelles sont valables dans les écoles maternelles et écoles élémentaires mais ne correspondent à aucune réalité dans les écoles primaires.

L'IA répond que ce n'est pas possible car c'est un logiciel national et qu'il n'est pas possible de le modifier

localement. Le SNUipp pense que ce n'est pas une réponse recevable.

Le principe des mises en situation (postes ASH, EMF ou directions restés vacants à l'issue du 1er mouvement) obtenu il y a quelques années par le SNUipp est maintenu de même qu'un vrai deuxième mouvement avec demandes de postes et nomination provisoire au barème.

En outre, l'IA s'est engagé, à la demande du SNUipp, à ne pas publier les résultats du mouvement avant la CAPD.

Nous regrettons toutefois que les avancées soient bien maigres au regard des nombreux et longs groupes de travail (qui se sont plutôt transformés en groupes de paroles) sur ce sujet mouvement.

Vote sur le barème du mouvement : contre : 4 (SNUipp) ; pour : 6 (Administration + SE-UNSA)

Sur la note pédagogique :

Dans une négociation préalable, le SNUipp avait demandé un bilan des notes de l'ensemble des collègues en fonction de l'ancienneté, de l'échelon et de l'année d'inspection. **La réponse de l'IA était : L'IA demande aux IEN et aux services d'établir ce bilan qui sera utilisé dans le cadre d'un groupe de travail sur la notation.** Les délégués n'ont pu s'appuyer sur ces documents lors des 9h de groupes de travail puisqu'ils n'ont jamais été fournis.

Vote pour la suppression de la note du mouvement :

pour 4 (SNUipp-FSU) contre 6 (Administration + SE-UNSA)

Vote pour la suspension de la note du mouvement :

pour 4 (SNUipp-FSU) contre 5 (Administration) Abstention : 1 (SE-UNSA)

Candidatures aux stages de préparation : CAPA-SH - Psychologues scolaires - Directeurs établissements spécialisés 2010-2011

5 candidatures pour le CAPA-SH : toutes les demandes ont reçu un avis favorable.

option C : Debacker Alexandre

option D : Artigue Emmanuelle et Lemaigre Cécile, Saderne Anne (vœu 2)

option G : Duqueroix-Segard Bénédicte et Saderne Anne (vœu 1)

Directeur établissement spécialisé, 1 seul candidat au stage de préparation (Suresnes) : Auclair Philippe a reçu un avis favorable.

2 candidatures pour le DEPS Psychologue (Bordeaux) : Gaumet Emilie et Vandeneynde Sonia (sous réserve du résultat de la demande de prolongation du congé de formation)

Vote : Pour à l'unanimité ; 1 refus de vote pour le SE-UNSA.

L'IA propose de classer les demandes par ordre de priorité en attendant de connaître les possibilités financières du département : 1- DDEAS, 2- Option, 3-DEPS, 4-option D et 5-option G

Vote : Pour 5 (Administration) ; contre 5 (SNUipp + SE-UNSA)

Fabrice Couégnas dénonce le fait que des collègues peuvent être candidats au départ en stage et se voir refuser cette formation pour des raisons financières alors même qu'il y a des besoins dans le département.

F. Couégnas rappelle que le départ en formation est déterminant pour le mouvement des personnels concernés et qu'il est plus que regrettable qu'on ne puisse pas les informer de façon définitive.

Le SNUipp vote contre car il considère qu'il y a des besoins avérés dans le département et que toutes les candidatures devraient être retenues, un ordre de priorité est donc inutile.

Candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'écoles à 2 classes et plus

Réinscriptions de droit

Directeurs plus de 3 ans : RIBAUT Valérie, RIBOULET Corinne, VILDAMNE Jean-François,

Liste aptitude 2009 : MOREAU Christine, BARTHELEMY Sylvie, BOUQUIN Claire, FILLOL Claudine, GLUNK Mireille, MAUGARD Marie, SAINSON Sabrina, SEQUEIRA Elodie

Liste aptitude 2010 : CHAZAL Marion, LYRAUD-MULLER Lydie, ADENIS Corinne, BARTHE Annie, BUYSSCHAERT Christine, CLAUDAUD Geoffroy, GASNIER Joana, MISSIOUX Prisca, PEYRAMAURE Marie-Eve, VANIERE Anne

Candidats dispensés d'entretien

BLANCHON Amélie, BODIN Laure, DEGRAIS Thérèse, GIRAUD Pascale, MIGOT Magalie, PATUREL Nathalie

Candidats ayant passé l'entretien

Le SNUipp rappelle qu'il est opposé au principe de la liste d'aptitude pour les directeurs et demande que tous les candidats soient retenus. Pour le SNUipp, tout adjoint ou chargé de classe unique qui souhaite demander un poste de direction devrait pouvoir le faire et la formation qu'il recevra lui permettra d'assurer cette fonction. Or, cette année, 4 collègues ont reçu un avis défavorable de la commission après entretien. Un triste record bien incompréhensible. (1 ayant fait fonction avec satisfaction, 1 autre ayant été victime de fuites sur les commissions)

Le SNUipp demande les rapports des commissions et les grilles d'appréciation comme promis par l'IA l'an dernier.

Après discussion sur chacun des 4 avis négatifs des commissions, l'IA décide de n'inscrire que 15 personnes sur 19 sur la liste d'aptitude. Le SNUipp demande alors une suspension de séance et à la reprise demande que le vote soit fait à bulletin secret pour chaque collègue ayant reçu un avis défavorable afin que chacun puisse choisir en son âme et conscience :

Vote : Le SNUipp a voté à chaque fois pour l'inscription sur la liste d'aptitude de ces collègues. Concernant une personne ayant reçu un avis défavorable, le vote à bulletin secret a permis de retourner la situation : cette personne a finalement reçu un avis favorable.

Cas 1 : Pour 6, contre 4

Cas 2 : Pour 4, contre 6

Cas 3 : Pour 4, contre 6

Cas 4 : Pour 5, contre 5, Le contre l'emporte avec la voix prépondérante de l'IA.

Le cas n° 4 est conforme aux votes habituels de la CAPD, les autres peuvent sembler très étonnants !

Grâce au vote à bulletin secret, il y a donc **16 inscrits** sur la liste d'aptitude :

ALAMARGUY Nicolas, AMEAUME Corinne, ANGOIN Frédéric, AUCLERC Amandine, BARBAUD Claude, BOBEE Benjamin, CLEMENCON-HEMERY Patricia, ELLION Sabrina, FAUGERE Claire, GAUMET Emilie, GODET Valérie, JAGAILLE Aurore, LAPRADE Chrystèle, MALETERRE Alexandra, PIERRON Caroline, TOMATIS Elodie.

Le SNUipp rappelle que chaque collègue concerné peut demander à consulter son rapport de commission et la grille d'appréciation. L'IA a précisé que, pour l'année prochaine, les critères d'appréciation seront mis en ligne ainsi que des conseils.

Demandes de congé de formation professionnelle 2011-2012

4 demandes pour un nombre total de 40 mois.

Demandes retenues sur la liste principale : COIGNAC Laure 10 mois,

Demandes retenues sur la liste complémentaire (s'il y a les moyens nécessaires) : BECHADE Claire 8 mois,

2 demandes non retenues

Vote : Pour : 5 (Administration) Contre : 5 (SNUipp-FSU & SE-UNSA)

Fabrice Couegnas demande que l'IA demande au recteur le nombre de moyens budgétairement dédiés aux congés formation et qu'il s'accorde avec les IA de la Haute-Vienne et de la Corrèze pour permettre le départ de tous les collègues ayant fait une demande.

Stéphane PICOUT redemande comment sont définies les modalités de mise en œuvre des congés formation : est-ce qu'un mois correspond à une offre de 30 jours ouvrés de formation ? L'IA s'était engagé l'an dernier à donner réponse en CAPD. L'IA s'engage à poser une question écrite au Ministère, et à diffuser ce courrier et la réponse aux organisations syndicales.

INEAT / EXEAT :

La CAPD se prononce sur le départ à Mayotte de Jean Christophe Marmignon : EXEAT accordé

Candidature au stage « Classes à cours multiples » :

Liste des candidats retenus : BLE Audrey, BURDON Valérie, CHAULET Baptiste, DIONNET Solène, GAUTHIER Nicolas, LAGRANGE Emilie, LECLUSE Marie, MONTAGNON Geneviève, PETINON Annick, RIBO Nadège, ROUCHUT Céline, VIERA DO VALE Céline.

Passage à la hors-classe des PE :

Le contingent n'étant pas connu pour le département, ce point sera étudié à la prochaine CAPD.

Cette CAPD était la dernière en présence de Liliane Rameix qui fait valoir ses droits à la retraite et qui a accompagné les enseignants creusois avec efficacité pendant de nombreuses années. Notre collègue faisait l'unanimité tant du côté des personnels enseignants que des délégués syndicaux. Nous lui souhaitons chaleureusement une bonne et heureuse retraite.

Les délégués SNUipp : Fabrice Couégnas, Sandrine Gorgeon, Alain Favière, Martine Polli,
Stéphane Picout, Christine Dupuy, Christophe Ruby, Magalie Médeau